

ETAT CIVIL**NAISSANCES**

Laura VAN MECHELEN, le 1^{er} février 2002

Morgane, Linda, Laëtitia DE SAEDELEER, le 26 février 2002

Thibaud, David, Paul LHOTTE, le 15 mars 2002

Thomas, Christophe, Alexandre GRIVOT, le 29 mars 2002

DECES

Alain, Hubert DALLAVALLE, le 14 mars 2002

Lucie, Marie LHELLEZ, veuve LORIN, le 22 mars 2002

Noces d'or

Monsieur et Madame RENDU, le 26 janvier 2002

8 mai 2002

Rassemblement au Monument aux morts à 11^h 30.
Vin d'honneur à la salle polyvalente.

Recensement militaire

Pour le recensement militaire de la 2^{ème} période de l'année 2002 (d'avril à juin), devront se présenter en mairie à partir du 1^{er} avril 2002, les Françaises et les Français nés en avril, mai et juin 1986.

Les jeunes nés en mars 1986 qui n'ont pu se présenter au cours du mois de mars pourront se faire recenser au mois d'avril.

Infos

Pour les nouveaux arrivants qui ne se sont pas encore présentés à la mairie, nous vous informons que les caisses pour le tri sélectif des ordures ménagères sont disponibles à la mairie.

MEMENTO**Horaires de la Mairie :**

mardi de 14 à 18 heures
jeudi de 14 à 18 heures
samedi de 10 à 12 heures

Horaires de la Poste :

Du Lundi au Vendredi de 14^H15 à 16^H15.
1 Samedi sur 2 : de 9^H30 à 11^H30.

Répertoire téléphonique :

La Mairie : 03.44.85.01.24
L'école : 03.44.85.08.69
Le collège de Ressons : 03.44.42.50.63
La Poste : 03.44.85.01.28
Ambulance-Taxi : 03.44.85.08.04
Médecins : 03.44.85.01.11
Pharmacie : 03.44.85.07.82

Les pompiers :

FOYART J. : 03.44.85.07.62
PUILLE J-P : 03.44.85.06.88
TASSART J. : 03.44.85.07.27

Ramassage des ordures ménagères :

Tous les mercredis

Horaires de la bibliothèque intercommunale :

(Place de la Gare à Boulogne la Grasse)
mercredi de 14 à 16 heures
samedi de 15 à 17 heures

Bulletin municipal tiré en 250 exemplaires.

Comité de lecture : Dominique BENARD
Gilbert HARANG
Patrick KUSZPA
Yves LEMAIRE
Jean-Marc MORISOT
Marie-Christine PINSSON

Mise en page : Dominique BENARD

Responsable de la publication : Yves LEMAIRE

Le Comité de Lecture se réserve le droit de remanier tout article dans le but de garantir une bonne compréhension.

Toute information antérieure à la date de l'actuel *Conchylien* pourra être refusée par manque de place.

Envoyer vos écrits à la mairie avant le 15 juin 2002 pour qu'il paraisse dans le numéro 36.

n°35

**Le Conchylien**

Avril 2002

Bulletin Municipal du 15 avril 2002

Sommaire

Sommaire :	1
Lettre du Maire :	1
Élections présidentielles et législatives :	1
Emmaüs Beauvais :	2
Club des Gens Libres :	2
Picardie en ligne :	2
Remerciements :	2
La réunion du Conseil du 11 janvier :	3
La réunion du Conseil du 22 février :	4
La réunion du Conseil du 15 mars :	5
Etat Civil :	6
Informations diverses :	6
Mémento :	6
Bibliothèque intercommunale :	6

**Elections
Présidentielles et législatives**

Les électrices et les électeurs qui peinent à gravir l'escalier de la Mairie pourront accéder au bureau de vote par la cour de l'école.

Avec le mois de mars, arrive le moment de faire le point sur les budgets des différentes structures dont nous dépendons. De cet examen, dépendent les ressources dont le Conseil Municipal disposera pour équilibrer les comptes de la commune et le vote des taxes communales.

La vocation voirie du SIVOM de Ressons va être transférée à la communauté de communes du « *Pays des Sources* » qui lèvera l'impôt directement pour financer cette nouvelle vocation. L'augmentation de la fiscalité intercommunale aurait dû être compensée par une diminution des prélèvements communaux mais la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) passe de 4,75 euros (31,13 F) par habitant en 2001, à 10,08 euros (66,13 F) en 2002, celle du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIRP) de 365,88 euros (2 400 F) par élève, à 400 euros (2 600 F) . De plus, les mêmes hausses interviendront l'an prochain. Le Conseil Général ayant répondu favorablement à notre demande de subvention pour la première tranche de renforcement du réseau d'eau potable, j'ai proposé au Conseil Municipal de prendre en charge une partie du financement de ces travaux sur le budget communal, de manière à augmenter le prix de l'eau modérément. Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel, afin de maintenir notre capacité d'investissement.

Yves LEMAIRE

EMMAÛS BEAUVAIS
Au service des plus démunis

L'Association Emmaüs de Beauvais comprend à la fois des bénévoles et des salariés. Elle est membre du mouvement Emmaüs France, fondé par l'abbé Pierre.

Emmaüs Beauvais agit en récupérant tout objet en bon état et pouvant être réutilisé et vendu, en gérant une boutique solidarité, une épicerie sociale et en apportant une aide urgente aux personnes en grande difficulté.

Le produit des ventes sert à financer des actions ponctuelles de solidarité, à favoriser l'accueil de personnes en grande difficulté et à payer les salariés dont plusieurs sont en cours de réinsertion.

Chacun peut aider l'association en contribuant à apporter les ressources nécessaires par des dons, des achats, en donnant des objets réutilisables et ce qui est encore mieux, en participant à l'une de nos activités en qualité de bénévoles.

Emmaüs Beauvais est à votre disposition pour un enlèvement gratuit, sur simple appel au service ramassage : 5, rue Veuve Sénéchal à Beauvais.

Téléphone : 03.44.05.27.83

Club des Gens Libres
de Conchy-les-Pots

Le 07 mars 2002, le Club des Gens Libres a tenu son assemblée générale ordinaire, sous la présidence de monsieur André BAILLON, et, comme prévu à l'ordre du jour, a procédé au renouvellement des membres du bureau.

Monsieur BAILLON ne souhaitant pas renouveler son mandat de président, le nouveau bureau se compose ainsi :

Présidente : Madame Lucette HARANG
Vice-présidente : Madame Jeanne JACQUES
Trésorière : Madame Jacqueline LOUISE

Personne n'ayant postulé au poste de secrétaire, c'est madame HARANG Lucette qui continuera à assumer le secrétariat.

La présidente
Lucette HARANG

« **Picardie en ligne** »

Initiation gratuite !
Des initiations gratuites à Internet seront dispensées à partir du
Mardi 16 avril 2002
Sur le site d'Orvillers-Sorel

Les mardis de 15 à 16 heures
Les mercredis de 13 à 14 heures
Et de 18 à 19 heures
Les samedis de 10 à 11 heures.

Les horaires d'accès libre à Internet s'effectueront :
Les mardis de 16 à 17 heures
Les mercredis de 14 à 16 heures
Et de 19 à 21 heures
Les samedis de 11 à 12 heures.

Le nombre de places à cette initiation est limité à 4 par séance.

Pour s'inscrire, contactez Laurent DUBOIS, animateur du site au 03.44.43.09.57

D'autres sites sont accessibles : Beaulieu-les-Fontaines, Braisnes, Lassigny et Ressons.

30 heures de connexion gratuites seront offertes par personne.

Remerciements



Monsieur et Madame Marc RENDU remercient sincèrement Monsieur le Maire de la commune, ainsi que son Conseil Municipal pour la médaille et la potée de fleurs remises à l'occasion de leurs noces d'or le 26 janvier 2002.

Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 15 mars 2002

Tous les membres du Conseil étaient présents, à l'exception de Guy CLEUET et Odile MASSOULLE, excusés.

Ordre du jour :

F.D.L. 2002 :

A l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal décide de laisser à leur niveau actuel les taux des différentes taxes :

Taxe d'habitation : 7,16%
Foncier bâti : 13,80%
Foncier non bâti : 36,66%
Taxe professionnelle : 6,64%

Budget de la commune :

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2001 qui fait apparaître un excédent global de 951 083,94 F, excédent dû en partie à des crédits non utilisés mais également à des dotations plus importantes que prévues. A l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2001 est adopté comme suit :

Compte administratif 2001 :

Comptes d'exploitation : Excédent de 403 933,52 F
Recettes : 1 384 233,66 F *
Dépenses : 980 290,14 F *

Comptes d'investissement : 93 861,94 F
Recettes : 388 606 F *
Dépenses : 294 744,06 F *

Résultat global : 453 288,48 F (2000) + 497 795,46 F (2001) = 951 083,94 F

Budget primitif 2002 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif comme suit :

Budget global de fonctionnement
Recettes : 359 393,79 Euros *
Dépenses : 359 393,79 Euros *

Budget global d'investissement
Recettes : 575 688,95 Euros *
Dépenses : 575 688,95 Euros *

Après délibération, le budget primitif 2002 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention.

Questions diverses :

La commission des bâtiments se rendra au logement de Monsieur WEPPE pour effectuer un constat des travaux éventuels.

Vote de la revalorisation de l'indemnité représentative du logement instituteur.

Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 22 février 2002

Tous les membres du Conseil étaient présents, à l'exception de Jacky GEORGE, excusé.

Ordre du jour :

Remboursement de sinistre :

Le Conseil accepte le chèque de 3 041,36 euros proposé par la SMACL concernant les dégâts causés par les inondations de juillet dernier.

Remboursement de la SAUR, résiliation de contrat :

Monsieur et madame BOUTEILLER ayant quitté le logement, monsieur le Maire a fait le nécessaire auprès de la SAUR afin de résilier le contrat pour le service d'eau potable. De ce fait, la SAUR rembourse un montant de 72,79 euros pour la résiliation du contrat.

Achat du terrain de madame QUIGNON JEROME :

Le Maire explique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle située le long du chemin de Conchy, à la gare de Roye-sur-Matz, afin d'agrandir le fossé pour faciliter l'évacuation des eaux de la Marlière.

Après le passage du géomètre des Etablissements SILVERT-BELLANGER à Noyon, la surface à acquérir est de 492 m², Section Cadastre n°ZP1, lieudit les « Grands Vaux », appartenant à madame QUIGNON Madeleine, pour un montant de 225 euros (209 d'achat et 16 d'indemnité de réemploi). Viennent s'ajouter les honoraires du géomètre qui s'élèvent à la somme de 812,25 euros, ainsi que les honoraires du notaire et les frais d'enregistrement qui restent à déterminer.

Passage aux 35 heures :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le projet de délibération visé par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de l'Oise, en date du 17 décembre 2001, et l'accord signé des intéressés.

Panneau d'affichage :

Après démarchage des entreprises locales pour leur publicité, le Conseil accepte l'offre de la Société MITHRA, spécialisée dans les panneaux d'affichage, qui nous propose l'installation gratuite d'un panneau pour affichage des informations municipales.

Réaffectation du logement d'instituteur :

Suite au départ de Monsieur et madame BOUTEILLER qui louaient le logement situé au-dessus de la Mairie, il a été décidé de réaffecter le logement instituteur en bureau pour usage de secrétariat de mairie, de bureau du Maire, ainsi qu'en local à archives. Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour transformer le logement en bureaux.

Vente de bois à la Marlière :

Suite à l'abattage des arbres à la Marlière, le Maire décide de vendre le bois à 8 euros le stère. La poursuite des travaux prévus, curage, gazon et plantations, a été étudiée lors de la visite sur place du 1^{er} septembre 2001.

Tenue du bureau de vote :

Le Conseil municipal a élaboré la composition du bureau de vote pour les différentes élections.

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres :

Le Conseil municipal a procédé à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres et a désigné, à l'unanimité des membres présents comme :

Titulaires : Michel BAILLON, Jean GRELIN et Patrick KUSZPA,

Suppléants : Eric BEAUCAMPS, Gérard MAROUZE et Marie-Christine PINSSON.

Budget primitif 2002 :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil d'une forte augmentation de la contribution au SDIS pour l'année 2002.

Questions diverses :

Installation d'un lampadaire au n°105 rue de Flandre, docteurs Gateau et Lestienne.

Prévoir un petit muret de clôture pour l'emplacement de la benne du cimetière.

Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 11 janvier 2002

Tous les membres du Conseil étaient présents.

Ordre du jour :

Voirie :

Monsieur le Maire, après avoir informé le Conseil que les SIVOM de Ressons-sur-Matz et de Lassigny ont voté le transfert de la vocation voirie à la Communauté de Communes du « *Pays des Sources* » (CCPS), demande :

- 1) de se retirer de la vocation voirie du SIVOM,
- 2) d'adopter le changement de statut de la CCPS avec intégration de la voirie.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

L'entretien de la voirie communale, gravillonnage, balayage, fauchage, (15 069 mètres) sera assuré par la CCPS.

Utilisation de la salle polyvalente par les associations :

Une convention a été signée entre le comité des fêtes et la commune quant à l'utilisation de la salle polyvalente.

Son utilisation devra être planifiée en tenant compte des besoins des diverses associations. Monsieur le Maire demande également que la commune puisse disposer du matériel qui s'y trouve avec plus de souplesse.

Sécurité des bâtiments :

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'Etat pour l'installation d'un dispositif de sécurité dans la salle polyvalente, le local technique, ainsi que le local des sapeurs-pompiers. Le montant du devis s'élève à 3 963,67 euros (26 000 F).

Eclairage public :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de faire une demande de subvention auprès de l'Etat pour le renforcement de l'éclairage public. Le devis de la SICAE s'élève à 28 610,41 euros (187 671,99 F).

Centre de loisirs :

Le Conseil Municipal est d'accord pour le renouvellement des frais de participation aux centres de vacances pour les enfants de la commune, soit 18,30 euros par semaine et par enfant. En 2001, la commune a payé 11 660 francs pour les enfants qui y ont participé.

Questions diverses :

Le Conseil municipal autorise le Maire à poursuivre les démarches en vue d'acquérir quelques ares de terrain afin de poursuivre les travaux de déversement de la Marlière vers la Cranière, limitant ainsi les risques d'inondations.

Quelle est l'opportunité de la création d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Le Conseil municipal autorise la commission d'environnement à procéder aux achats nécessaires pour la réalisation de plantations en temps utiles.

Le Maire informe le Conseil que le logement de l'école est loué depuis le 1^{er} janvier 2002.

Les travaux de réfection des chaussées, suite aux inondations, se sont élevés à 31 000 francs environ : Enrobés